

Direction

Référence : EAU-AUT-21-0145-R23.1-M24.1 Dossier suivi par : Unité Autorisations - VDO

Tel.: 24556 - 922 (08:30 - 11:30) Email : autorisations@eau.etat.lu

> Administration communale de Wormeldange 95, rue Principale L-5480 Wormeldange

Signé à Esch-sur-Alzette

## Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'est (SIDEST)
Objet	Modification de l'autorisation EAU-AUT-21-0145-R23.1 concernant la pose d'un collecteur pour eaux usées de Dreiborn vers Wormeldange
Localité(s)	Dreiborn
Commune(s)	Wormeldange

## Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : https://enquetes.public.lu/fr.html.

www.waasser.lu

www.emwelt.lu

Tél.: (+352) 24 556 920

autorisations@eau.etat.lu

Christian Reuter
Unité Autorisations

## Annexes:

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés